

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET :

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT -
PUBLICS ET
TERRITOIRES AXE 6
LES ACTIONS
RELEVANT D'UNE
DEMARCHE
INNOVANTE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Christophe PAQUIS, Sandie VESVRE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUIPIER, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Gérard MESLIN par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Malika DJERBOUA, Manuel ZACKLAD par Delphine PUIPIER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET,

SECRETAIRE : Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D144-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PUBLICS ET TERRITOIRES AXE 6 LES ACTIONS RELEVANT D'UNE DEMARCHE INNOVANTE.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville des Lilas, concernant la création d'outil vidéo pour la petite enfance et la parentalité.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention,

Monsieur Patrick CARROUER s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention pour le financement des activités de la petite enfance.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la commune.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur le trésorier municipal de la ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 SEP. 2017**
- et de son affichage le **03 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D144-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

1 Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D144-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

